

Engagement #12 : Renforcer l'engagement citoyen des jeunes

<p style="text-align: center;">Date de début et de fin de l'engagement</p> <p style="text-align: center;">2021-2023</p> <p style="text-align: center;">Ministère porteur</p> <p style="text-align: center;">Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports</p>
--

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'engagement permettra de favoriser l'adhésion des jeunes aux valeurs républicaines en développant leur intégration aux dispositifs d'aide et d'engagement en faveur de l'intérêt commun, en leur permettant, sur l'ensemble du territoire, de s'impliquer pleinement dans la vie de la Nation, en favorisant leur insertion sociale et professionnelle et en luttant contre les discriminations et le harcèlement à l'École

Quel est l'engagement ?

L'engagement s'articule autour des actions suivantes :

1. Développer un parcours d'engagement citoyen pour tous, dès le plus jeune âge, grâce au service national universel,
2. Développer et soutenir l'engagement citoyen à travers le service civique,
3. Développer et faciliter l'engagement citoyen dès le plus jeune âge grâce à la réserve civique,
4. Valoriser et soutenir les initiatives pédagogiques qui permettent à des jeunes de s'engager dans des causes et de travailler avec des acteurs de la société civile,
5. Renforcer la lutte contre le harcèlement à l'École,
6. Développer le dispositif des éco-délégués pour répondre au besoin d'engagement des élèves en matière environnementale,
7. Déployer la labellisation E3D : Etablissements en démarche de développement durable, en lien avec les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESE).

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

1. Le Service national universel (SNU) permettra d'améliorer l'accès des jeunes aux différentes formes de volontariat, de garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge, de renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel, de valoriser les territoires, leurs dynamiques et leur patrimoine culturel et naturel, de renforcer le lien armées-jeunesse, de renforcer la relation de service entre l'administration référente du parcours de chaque volontaire et le volontaire lui-même.

2. L'ambition du Service civique est d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) l'opportunité de s'engager, de donner de son temps pour l'intérêt général. Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre une expérience formatrice, apprenante et valorisante en choisissant parmi de nombreuses missions, dans des domaines très divers. Il permet de répondre aux enjeux sociaux et sociétaux générés ou accrus par le contexte que traverse notre pays. Le Service civique a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Son développement, annoncé dans le cadre du Plan « 1 jeune, 1 solution », vise à accueillir 100 000 volontaires supplémentaires d'ici la fin de l'année 2021.
3. L'objectif de la réserve civique est de contribuer au développement d'une société de l'engagement, inclusive et solidaire, et de faciliter l'engagement dès le plus jeune âge. Cet engagement passe notamment par la réserve civique et sa plateforme numérique dédiée, jeuxaider.gouv.fr.
4. Un autre objectif de l'engagement est de développer une politique de développement du mentorat en faveur des jeunes ambitieuse, répondant à un impérieux besoin de lutter contre la problématique de l'inégalité des chances, subie principalement par les jeunes en situation de fragilité (en fonction de leur situation économique, scolaire, etc.).
5. Le dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire permettra en deux ans de réduire significativement les faits de harcèlement scolaire, phénomène présent dans tous les établissements sous des formes variées (y compris numériques) et qui nuit fortement au climat scolaire.
6. Le dispositif des éco-délégués permettra de répondre au besoin d'engagement des élèves en matière environnementale (cf. les marches pour le climat) et de s'appuyer sur des ambassadeurs du développement durable pour sensibiliser l'ensemble des élèves.
7. Le dispositif de labellisation E3D permettra de mobiliser les établissements scolaires en faveur du développement durable et de contribuer à la généralisation de l'éducation au développement durable auprès des plus jeunes.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Annoncé par le Président de la République en 2018 et mis en place dans sa phase pilote en 2019, le Service national universel (SNU) est un projet éducatif d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, visant à les impliquer pleinement dans la vie de la Nation et à nourrir le creuset républicain. Réelle dynamique pour un civisme actif des générations montantes, le SNU s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans et vise à être conjointement utile à chacun des jeunes qui y participent et à la République. Il contribue à la construction de l'autonomie mais aussi à forger une vision partagée d'un destin commun et de la contribution que chacun peut, à sa manière, apporter.

Le développement du Service Civique répond aux valeurs du PGO à plusieurs niveaux :

- Le secteur associatif (associations, fédérations et unions), acteur clé de l'organisation et de la vitalité de la société civile, représente 82 % des 10 500 organismes d'accueil et 63 % des volontaires accueillis.

- Les missions de Service Civique, obligatoirement tournées vers le grand public ou des publics plus ciblés (ex. les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap, les résidents de territoires ruraux ou relevant de la politique de la ville), appuient la sensibilisation, l'apprentissage et la mobilisation citoyenne autour d'un très grande variété d'enjeux d'intérêt général (éducation, santé, transition écologique, solidarités, culture et loisirs, sport, mémoire et citoyenneté, interventions d'urgences, développement international et action humanitaire).
- Le dispositif de Service Civique intègre systématiquement la capacité d'initiative du volontaire accueilli : ne se trouvant pas en situation de subordination vis-à-vis de son organisme d'accueil, il est encouragé à concevoir, proposer et mettre en œuvre des actions participant de l'objet de sa mission.
- Le dispositif de Service Civique prévoit également, et de manière obligatoire, une formation civique et citoyenne (2 jours de formation théorique et une formation aux gestes de premiers secours – PSC1), encadrée par un référentiel national organisé autour de la devise républicaine et permettant des regroupements de jeunes volontaires propices, selon les modalités de l'éducation populaire, à l'appréhension et la compréhension des enjeux collectifs et individuels du « vivre ensemble ».
- Le suivi et le conseil de chaque jeune en Service Civique par un tuteur, dans une relation différant du cadre éducatif ou professionnel, représente une expérience originale d'intégration dans un collectif autour d'objectifs sociaux forts.
- L'engagement volontaire en Service Civique constitue une expérience unique et transformante de mixité sociale (via le contact sur temps long avec les publics, les acteurs de la structure d'accueil et d'autres volontaires), renforçant la cohésion nationale et la citoyenneté.
- Enfin, le bilan de fin de mission et l'accompagnement au projet d'avenir offerts à tous les volontaires sont des vecteurs de responsabilisation et de prise de conscience et confiance dans leur insertion sociale.

En s'appuyant sur les acteurs territoriaux, le développement de la réserve civique doit permettre de répondre aux enjeux opérationnels suivants : la fidélisation des utilisateurs, la diversification des thématiques des missions proposées, le développement du maillage territorial et la stabilisation de la plateforme numérique.

La plateforme numérique www.1jeune1mentor.fr doit permettre d'obtenir des données (anonymisées) sur les profils des utilisateurs pour adapter au mieux et améliorer le déploiement de la nouvelle politique publique du mentorat pour les jeunes, en communiquant ensuite sur les résultats de sa mise en œuvre.

Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire se présente comme une stratégie globale de prévention et d'intervention, associant tous les membres de la communauté éducative. Les écoles et collèges du programme :

- signeront une charte d'engagement dans laquelle ils s'engageront pour deux ans à mettre en place le programme ;

- constitueront une équipe ressources de cinq personnels en circonscription pour les écoles et cinq personnels par collège, en charge de l'application du protocole qui suivront la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en CESCE et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves et aux personnels, au CVC ;
- formeront une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves) ;
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents ;
- participeront aux temps forts du programme : journée non au harcèlement, Safer internet day et concours non au harcèlement ;
- organiseront dix heures d'apprentissages annuelles pour les élèves du Cp à la troisième.

Les éco-délégués jouent un rôle important dans le déploiement de l'éducation au développement durable, qui repose à la fois sur des enseignements et des projets pédagogiques concrets. Le travail des éco-délégués est ancré sur les objectifs de développement durable et conduit à des projets croisant plusieurs thématiques telles que l'écologie et la solidarité.

La labellisation E3D constitue un levier et une reconnaissance de l'engagement des différents acteurs de la communauté éducative (professeurs, élèves et éco-délégués, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents), des associations et autres partenaires, en relation étroite avec les collectivités territoriales, parties prenantes du fonctionnement de l'école ou de l'établissement

Informations supplémentaires

Service national universel :

La mise en place du SNU a commencé avec une phase de préfiguration de la phase de séjour de cohésion dans treize départements fin juin 2019, avant une mise en œuvre progressive vers la généralisation. La crise sanitaire a suspendu la nouvelle étape de déploiement du SNU prévue en 2020. L'année 2021 vise à rétablir cette dynamique, sur la base du volontariat comme en 2019, dans chaque département métropolitain et ultramarin.

Les crédits inscrits sur le programme 163 s'élèvent à 61 M€. Ils permettront d'accueillir quelque 18 000 jeunes volontaires en séjour de cohésion, et de leur donner l'opportunité de réaliser ensuite une mission d'intérêt général.

Par la suite, les jeunes pourront poursuivre volontairement leur service national en réalisant une période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois, liée, par exemple, à la défense et à la sécurité, à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement.

Ces différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intégreront les formes de volontariat existantes ainsi que des propositions nouvelles, y compris celles qui émaneront des jeunes eux-mêmes.

Service civique :

Le développement du Service Civique s'intègre dans le plan « 1 jeune, 1 solution » du plan France Relance et constitue une réforme prioritaire du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il est au total doté d'environ 860 M€ en loi de finances initiale pour 2021.

Son appui aux actions publiques et associatives en matière de transition écologique et de développement durable constitue une orientation stratégique majeure pour 2021.

Sa participation au rayonnement des actions des collectivités locales, par exemples en territoires ruraux, et à leur rapprochement des citoyens font également partie des axes majeurs d'intervention qui lui sont fixés.

Réserve civique :

Le budget du dispositif et de la start-up d'État qui développe la plateforme numérique jeveuxaider.gouv.fr est d'environ un million d'euro annuellement.

Son essor soutient une grande variété d'actions publiques, recourant à l'engagement civique : campagnes de vaccination, mobilisation d'assesseurs lors des journées électorales, collectes alimentaires pour les personnes les plus démunies...

Le dispositif du mentorat est doté de 30 millions d'euros pour l'année 2021 et fait écho aux autres dispositifs d'accompagnement en faveur des jeunes comme celui des Cordées de la réussite ou le dispositif du Parrainage porté par le ministère du travail.

Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire « pHARe » s'articule parfaitement avec le plan de lutte contre les violences en milieu scolaire mis en place depuis septembre 2019 autour de 3 axes principaux :

1. La protection de l'école (élèves et personnels), la sécurisation de l'espace scolaire et des abords des établissements ;
2. La responsabilisation des familles ;
3. La prise en charge des élèves hautement perturbateurs ou poly-exclus.

Le dispositif des éco-délégués s'inscrit dans l'Agenda 2030 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La démarche de labellisation E3D s'inscrit dans l'Agenda 2030 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, elle est également intégrée dans le plan d'action climat du MENJS, dans la Stratégie nationale biodiversité SNB et dans le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Développer un parcours d'engagement citoyen pour tous, dès le plus jeune âge, grâce au service national universel. Accompagnement des territoires et des

partenaires pour déployer 30 000 propositions de missions d'intérêt général et renforcement de l'animation territoriale → **Janvier 2022**

- Développer et soutenir l'engagement à travers le service civique.
 - S2 2022 : 245 000 volontaires ayant réalisé au moins 1 jour de mission
 - S2 2023 : 2 700 000 volontaires ayant réalisé au moins 1 jour de mission
- Développer et faciliter l'engagement citoyen dès le plus jeune âge grâce à la réserve civique.
 - T4 2022 : 100 000 citoyens mobilisés sur des missions de la réserve civique via la plateforme jeuxaider.gouv.fr
- Valoriser et soutenir les initiatives pédagogiques qui permettent à des jeunes de s'engager dans des causes et de travailler avec des acteurs de la société civile.
 - S2 2021 : 2e AAP sur le développement du mentorat en France et 100 000 jeunes mentorés
 - Fin 2022 : 200 000 jeunes mentorés
- Renforcer la lutte contre le harcèlement à l'école
 - T3 2021 : généralisation du dispositif pHARe
 - T2 2023 : résultats de l'enquête sur le climat scolaire
 - T3 2023 : lancement du dispositif pHARe2
- Développer et valoriser les éco-délégués pour répondre au besoin d'engagement des élèves en matière environnementale
 - T1 2022 : mise en place d'une plateforme internet valorisant les projets des éco-délégués
 - T3 2023 : jury national et remise des prix de l'action éco-déléguée
- Déployer la labellisation E2D : établissements en démarche de développement durable, en lien avec les CESCE
 - T3 2022 : bilan de la labellisation de l'année scolaire 2021-2022
 - T3 2023 : bilan de la labellisation de l'année scolaire 2021-2023 avec en cible 10 000 écoles et établissements labellisés

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Pierre Oudot

Chef de service, adjoint à la Directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

pierre.oudot@jeunesse-sports.gouv.fr

01 40 45 95 23 2

Didier Lacroix

Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives (DGESCO)

didier.lacroix@education.gouv.fr

01 55 55 37 48

Nicolas Babut

Conseiller stratégie numérique auprès de la Secrétaire générale

nicolas.babut@education.gouv.fr

01 55 55 22 21

Véronique Gronner
Secrétaire générale adjointe
veronique.gronner@education.gouv.fr
01 55 55 82 89

Autres acteurs impliqués

- Ministère des Armées
- Haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises
- Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
- Collectif mentorat (association)
- Direction interministérielle du numérique (DINUM)
- Plus de 5000 organisations publiques ou associatives
- Services académiques